



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – FORMATION PROFESSIONNELLE ET PRESTATIONS DE SERVICES

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute action de formation implique, pour le client, l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont la proposition commerciale, le devis signé, la convention de formation, les conditions de vente et la facture.

OBLIGATIONS d'OLIAD Consulting

OLIAD Consulting s'engage sur une obligation de moyens et fait diligence pour mettre tout son art et son savoir-faire à l'atteinte des objectifs fixés et des résultats attendus. À l'issue de la formation professionnelle, OLIAD Consulting remet aux stagiaires un certificat de réalisation, et les bénéficiaires signent une attestation de présence.

OBLIGATIONS DU CLIENT ET DU BÉNÉFICIAIRE D'UNE FORMATION PROFESSIONNELLE OU D'UNE PRESTATION DE SERVICE

Dès sa demande d'inscription, OLIAD Consulting fait parvenir au client la convention (ou le contrat) de formation, en double exemplaire, tel que prévu par la loi. Le devis a valeur de convention simplifiée dès lors qu'il contient les informations suivantes : prérequis, objectifs, dates, horaires, lieu, modalités, noms des bénéficiaires. Le client s'engage à retourner à OLIAD Consulting un exemplaire de la convention, ou du devis ayant valeur de convention simplifiée, signé. Ce document doit être accompagné du règlement demandé. Si un OPCA règle tout ou partie de la facture, le client s'engage à effectuer les démarches nécessaires et à fournir à OLIAD Consulting l'attestation de prise en charge. Conformément à l'[article L6353-5 du Code du travail](#)

En cas de formation sur site, le client met à la disposition d'OLIAD Consulting l'équipement adéquat, notamment une pièce équipée pouvant accueillir tous les participants dans des conditions favorables. Il fait lui-même son affaire de la convocation des participants, sauf accord avec OLIAD Consulting, et s'assure de leur présence.

PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENTS

Tous les prix sont indiqués HT sur le site. Le prix comprend : le coût pédagogique et technique et les supports de cours. Il ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement, et de repas éventuels des stagiaires. Pour les formations intra-entreprises, une facture est émise à l'issue de l'intervention ou en fin de mois si l'opération se déroule sur plusieurs mois pour les interventions ayant eu lieu pendant ce mois. Le règlement est immédiatement exigible. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal (Code du Commerce Art. L. 441-6 al. 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, OLIAD Consulting se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir et d'en demander le règlement par tout moyen légal.

RÈGLEMENT PAR UN OPCO

Il appartient au client de faire les démarches nécessaires pour la prise en charge et le paiement de la formation par l'OPCO dont il dépend.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit, via un courrier recommandé avec demande d'avis de réception. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, et après les 10 jours légaux de rétractation, le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. Il est entendu que les sommes payées par le client, au titre d'un dédommagement, ne peuvent être imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle, ni être prises en charge par un organisme collecteur agréé. Toutefois, si OLIAD CONSULTING organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des disponibilités, et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à OLIAD CONSULTING en application et dans l'exécution des commandes, pourront être communiquées aux partenaires contractuels de OLIAD CONSULTING pour les besoins desdites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut s'opposer à la communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier d'OLIAD Consulting.

OLIAD Consulting SAS au capital de 5 000 euros - 28 allée Edmond Flamand 78400 CHATOU

Téléphone : 01 70 46 03 30 – Internet : www.oliad-formation.com - N° Siret 79270567500017

APE : 702 Z - N° Intracommunautaire : FR47792705675 - N° déclaration d'activité de formation : 11 78 8217478



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le client, OLIAD Consulting, et le formateur, gardent la pleine propriété intellectuelle de leur propre documentation. Ni l'une ni l'autre des parties, ni l'un des acteurs de l'opération, ne peut l'utiliser autrement que pour l'application faisant l'objet même de l'opération. Cette documentation ne peut être utilisée qu'après accord de la partie propriétaire. Toutefois, OLIAD CONSULTING et le formateur se réservent le droit d'utiliser pour une autre opération les documents qu'ils ont produit sans identification de destinataires précédents.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre OLIAD CONSULTING et le client relèvent de la Loi française. Le fait pour OLIAD CONSULTING de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Commerce des Yvelines sera seul compétent pour régler le litige